



RETURN BIDS TO :

RETOURNER LES SOUMISSIONS :

Bid Receiving Unit / Groupe de la réception des soumissions

Procurement & Contracting Services / Services
d'acquisitions et des marchés.

À l'attention de Suparna Sarker

73 Leikin Drive/promenade Leikin,

Mailstop/ arrêt postal # 15

Ottawa (Ontario) K1A 0R2

AMENDMENT TO THE INVITATION TO TENDER

Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

MODIFICATION À L'APPEL D'OFFRES

Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. – No de téléphone: ()

Facsimile No. – No de télécopieur: ()

| | | |
|---|-----------------------------------|------------------------------|
| Title-Sujet Construction - Détachement de la GRC et logement à Pelican Narrows | | |
| Solicitation No. – No. de l'invitation 201903938 | Amend. – Modif. No. : 3 | Date 25 avril 2019 |
| Client Reference No. - No. de Référence du Client 201903938 | | |
| GETS Reference No. – No de Référence du SEAG PW-19-00867392 | | |
| Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 14 h on – 3 mai 2019 HAE (Heure avancée de l'Est) | | |
| F.O.B. - F.A.B. Destination | | |
| Address Enquiries to: - Adresser toute questions à : Suparna.sarker@rcmp-grc.gc.ca | | |
| Telephone No. - No de telephone 613-843-6380 | Fax: 613-825-0082 | |
| Destination of Goods - Destinations des biens: See Herein | | |
| Instructions : See Herein / Voir aux présentes | | |
| Delivery Required – Livraison exigée: See Herein | | |
| Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm. Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur | | |



Modification à la demande de soumissions : 003

Cette modification à la demande de soumissions vise à :
Répondre aux questions soumises

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Question n° 18 :

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produit équivalent :
Les panneaux de couverture métallique à joints debout JSM de Thorpe Industries sont approuvés comme équivalents en fonction du produit spécifié actuellement dans la section Couverture métallique en feuilles : 07 61 00

Réponse n° 18 :

Cette demande de matériau de remplacement est approuvée en fonction des renseignements fournis dans la demande auprès de l'équipe de projet. D'après les renseignements fournis dans la demande, le panneau de couverture JSM de Thorpe est conforme aux exigences précisées dans les caractéristiques de la section 07 61 00. Un addenda sera publié.

Question n° 19:

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produit équivalent :

1. Caractéristiques 08 71 00 – Dispositif de fermeture de porte Besam SW200I

Réponse n° 19:

Cette demande de matériau de remplacement est approuvée en fonction des renseignements fournis dans la demande auprès de l'équipe de projet. D'après les renseignements fournis dans la demande, le dispositif de fermeture de porte Besam SW200I est conforme aux exigences précisées dans les caractéristiques de la section 08 71 00. Un addenda sera publié.

Question n° 20 :

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produit équivalent :

1. Caractéristiques 08 54 13 – Fenêtre de style oscillo-battante

Réponse n° 20 :

Cette demande pour ce matériau de remplacement est refusée. Ce produit (Access Windows) NE répond PAS aux exigences spécifiées. Ces fenêtres sont un mélange de fibre de verre et de PVC, plutôt que de fibre de verre uniquement, comme spécifié.

Question n° 21 :

Les roches dynamitées peuvent-elles être utilisées comme remblai granulaire?



Réponse n° 21 :

La roche dynamitée peut être utilisée comme matériau de remblai granulaire, comme indiqué sur le dessin C4, plan d'exécution 2. La roche dynamitée doit respecter toutes les caractéristiques de tamisage relatives aux matériaux de remblais granulaires décrits dans la section 31 23 33.01, partie 2.1.2, des documents contractuels

Question n° 22 :

Existe-t-il un terrain pour un baraquement de chantier et une aire d'entreposage? Si oui, y a-t-il des frais de location pour l'emplacement?

Réponse n° 22 :

Le soumissionnaire doit déterminer comment il utilise le lieu spécifique de construction pour finalement atteindre la portée des travaux.

Consultez les caractéristiques de la section 01 11 00 Résumé des travaux, sous-section 1.4 Utilisation des lieux par l'entrepreneur pour plus de précisions.

Question n° 23:

Lors de la visite du terrain, on a mentionné que le projet se déroulait sur un territoire domanial (non sur les terres des Premières nations). Cela signifie-t-il que les taxes et les permis de construction s'appliquent?

Réponse n° 23:

Caractéristique de référence de la section 01 11 00. L'entrepreneur est responsable du paiement de tous les permis et de toutes les taxes applicables.

Question n° 24 :

Sommes-nous autorisés à utiliser les sites d'enfouissements locaux pour éliminer les décombres de démolition et les déchets de construction?

Réponse n° 24 :

Le soumissionnaire doit rechercher cette information lors de la préparation de sa soumission.

Question n° 25 :

Un rapport géotechnique est-il disponible pour le terrain?

Réponse n° 25 :

Une étude géotechnique du terrain n'a pas été réalisée compte tenu de la preuve incontestable du bouclier précambrien à la surface ou près de la surface du lieu de construction.



Question n° 26:

La demande de permis de construction sera-t-elle soumise au village nordique de Pelican Narrows? Ou si ce n'est pas à la ville ou au village, veuillez fournir les informations. Veuillez également fournir des informations concernant les frais de demande de permis de construction. J'ai appelé le bureau de la ville de Pelican Narrows et il ne semble pas savoir comment traiter la demande de permis de construction et ne peut pas fournir d'informations concernant les frais de demande de permis.

Réponse n° 26 :

Le soumissionnaire doit rechercher cette information lors de la préparation de sa soumission. L'entrepreneur est responsable du paiement de tous les frais de permis applicables.

Question n° 27 :

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produit équivalent :

1. Caractéristiques 10 51 13 – Armoire à armes à onglet BiFold

Réponse n° 27 :

Cette demande de matériau de remplacement est approuvée en fonction des renseignements fournis dans la demande auprès de l'équipe de projet. D'après les renseignements fournis dans la demande, l'armoire à armes à onglet BiFold est conforme aux exigences précisées dans les caractéristiques de la section 10 51 13. Un addenda sera publié.

Question n° 28:

Y a-t-il un rapport géotechnique qui a été effectué pour l'emplacement du bâtiment et le lieu où devons-nous simplement faire nos calculs à partir de dessins de génie civil?

Réponse n° 28 :

Veuillez consulter la réponse 25 dans cette modification à la demande de soumission.

Question n° 29 :

Attendons-nous à avoir de l'amiante dans les anciens bâtiments, devons-nous les démolir ou nous en occuperons-nous quand nous le verrons?

Réponse n° 29 :

Consulter le rapport annexé aux caractéristiques, 00 31 21.03 Phase 1 Environmental Site Assessment & Hazardous Materials Sampling at RCMP Properties at Various Locations within Northern Saskatchewan (Évaluation environnementale de site de phase 1 et échantillonnage de matériaux dangereux dans les installations de la GRC à divers endroits dans le nord de la Saskatchewan).

Question n° 30 :

Les métiers du bâtiment demandent s'il est prévu de prolonger la date de clôture en prévision de la longue fin de semaine d'avril à venir.

Réponse n° 30:

Veuillez consulter le changement 1 de la modification 2 de la demande de soumission.



Question n° 31:

Veillez fournir plus d'informations concernant l'affichage intérieur – quelles portes nécessitent un affichage?

Réponse n° 31:

Un addenda sera publié pour fournir des éclaircissements.

Question n° 32:

En ce qui concerne la démolition du bâtiment du détachement de la GRC existant, le propriétaire sera-t-il responsable de déplacer toutes ses installations, ses dossiers ou tout autre élément qu'il souhaiterait apporter avec lui dans le nouveau bâtiment?

Réponse n° 32 :

Il n'y a pas d'élément mobile compris dans cette exigence.

Question n° 33:

En ce qui concerne le retrait de l'amiante, y a-t-il eu un rapport d'enquête sur l'amiante ou le plomb ou ce rapport sera-t-il élaboré plus tard par le propriétaire? Nous ne pouvons pas fournir de prix pour le retrait de l'amiante sans le rapport d'enquête approprié.

Réponse n° 33:

Consulter le rapport annexé aux caractéristiques, 00 31 21.03 Phase 1 Environmental Site Assessment & Hazardous Materials Sampling at RCMP Properties at Various Locations within Northern Saskatchewan (Évaluation environnementale de site de phase 1 et échantillonnage de matériaux dangereux dans les installations de la GRC à divers endroits dans le nord de la Saskatchewan).

Question n° 34 :

Veillez fournir la quantité estimée de dynamitage de la roche ou de l'enlèvement de roche.

Réponse n° 34 :

Consultez les dessins en génie civil pour obtenir les renseignements requis pour estimer l'enlèvement de roche.

Question n° 35:

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produit équivalent :

1. Caractéristiques 10 51 13 – Casier personnel Lincora

Réponse n° 35 :

Cette demande de matériau de remplacement est refusée. Ce produit (casier personnel Lincora) NE répond PAS au but de la caractéristique. Selon les caractéristiques, les étagères des casiers doivent avoir une épaisseur minimale de 0,90 mm (épaisseur de feuille n° 20) et être entaillées dans le cadre (fixe).



Question n° 36 :

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produit équivalent :
Le système de toiture TPO ou EPDM de Carlisle pour système de bitume modifié.

Réponse n° 36 :

Cette demande de matériau de remplacement est refusée. Ces produits (TPO ou EPDM) NE répondent PAS au but de la caractéristique.

Question n° 37 :

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produits équivalents :
CCW Miradrain, BAKor Blueskin VP 160 et SA et Grace Ultra avec les produits Soprema.

Réponse n° 37 :

1. Cette demande de matériau de remplacement est approuvée en fonction des renseignements fournis dans la demande auprès de l'équipe de projet. D'après les renseignements fournis dans la demande, Soprema Sopradrain 15-G est conforme aux exigences précisées dans les caractéristiques de la section 07 11 13. Un addenda sera publié.
2. Cette demande de matériau de remplacement est refusée. Ce produit (Sopraseal bâton VP de Soprema) NE répond PAS au but de la caractéristique 07 27 00. Ce produit a une perméance à la vapeur inférieure à celle des produits approuvés.
3. Cette demande de matériau de remplacement est approuvée en fonction des renseignements fournis dans la demande auprès de l'équipe de projet. D'après les renseignements fournis dans la demande, le Sopraseal bâton 1100T de Soprema est conforme aux exigences précisées dans les caractéristiques de la section 07 27 00. Un addenda sera publié.
4. Cette demande de matériau de remplacement est refusée. Ce produit (Lastobond Shield HT de Soprema) NE répond PAS au but de la caractéristique 07 61 00. Ce produit est du bitume modifié au SBS avec un stratifil en mat de verre; le produit approuvé est une sous-couche de butyle.

Question n° 38 :

Il y a un tableau des portes sur le dessin A0.3. Les métiers du bâtiment demandent où ils peuvent trouver la taille correspondante par type de porte?

Réponse n° 38 :

Caractéristiques de référence, section 08 90 10 – tableau de portes, cadres et matériel.

Question n°39 :

Quel est le matériau approuvé pour le revêtement de mur et de toit, le contreplaqué de sapin ou panneaux OSB?

Réponse n° 39 :

Consulter les assemblages architecturaux A0.2, A9.1

Question n° 40 :

Nous aimerions demander un report d'une semaine de la date de clôture de cet appel d'offres.
Certains de nos sous-traitants ont demandé cette prolongation.



Réponse n° 40 :

Veillez consulter le changement 1 de la modification 2 de la demande de soumission.

Question n° 41 :

Section 01 51 00 – Services publics temporaires. Qui fournira l'eau sur les lieux?

Réponse n° 41:

Un addenda sera publié aux fins d'éclaircissements.

Question n° 42:

Un permis de construction sera-t-il nécessaire si la propriété appartient au gouvernement fédéral?

Réponse n° 42 :

L'entrepreneur est responsable du paiement de tous les frais de permis applicables.

Question n° 43:

Quelle est la profondeur du grain de type 8 sur le plan d'exécution F3 du calendrier de travail en atelier de la section A0.2?

Réponse n° 43:

Le remplissage granulaire est destiné à niveler le plancher de vide sanitaire une fois le sablage terminé. La profondeur requise dépend de la planéité du sablage.

Question n° 44:

Les murs extérieurs HW1 et 2 du dessin A9.1 indiquent un matériau isolant en panneaux de fibres minérales de 32 mm. Les caractéristiques 07 21 13 2.1.4 indiquaient que le matériau isolant n'était que de 25 mm, que se passe-t-il?

Réponse n° 44 :

32 mm La liste dans la caractéristique est la valeur d'isolation par pouce.

Question n° 45:

M1.3 indique qu'il y a une fosse septique sous le niveau du sol. Après avoir parlé au plombier, il a indiqué qu'il n'y en avait pas sur place et qu'il n'y avait pas de couvercle pour la fosse septique lors de la visite. Veuillez confirmer qu'il n'y a pas de fosse septique sur les lieux.

Réponse n° 45 :

Les soumissionnaires sont responsables d'intégrer dans leur soumission les coûts associés à l'enlèvement de la fosse septique et de tous les systèmes associés, conformément aux documents de la demande de soumission.

Question n° 46:

Une liste des participants à la visite sur les lieux sera-t-elle publiée?



Réponse n° 46 :

Vous trouverez ci-dessous une liste des entreprises qui ont participé à la visite optionnelle des lieux :

- 1) Hipperson Construction
- 2) Pennco Construstion Canada Ltd.
- 3) TenCo Management LTD
- 4) Quorex Construction
- 5) Graham Construction
- 6) Andrew Van De Woestyne
- 7) Con-Tech General Contractors
- 8) RiverNorth Construction
- 9) Dunmac General Contractors

Question n° 47:

Demande de matériau de remplacement pour les produits suivants en tant que produits équivalents : Produits de CVCA des sections 22 (plomberie) et 23 (CVCA)

Réponse n° 47 :

Les caractéristiques mécaniques sont fondées sur le rendement. Le fabricant doit respecter les exigences relatives au rendement et au système dans les caractéristiques.

Question n° 48 :

Demander plus de détails ou de renseignements concernant les exigences sur le drain agricole autour de la base des fondations en béton?

Réponse n° 48 :

Détails de référence 6 / A2.1, 4 / A4.5, 3 / A9.1, 9 / A9.4.

Question n° 49:

Quels sont les matériaux acceptables à utiliser pour le remblayage de la fondation par rapport aux exigences du système de drain agricole? C.-à-d. devraient-ils être des matériaux granulaires à drainage naturel?

Réponse n° 49:

Le matériau de remblayage par rapport à tout système de drain agricole doit être constitué de matériau granulaire à drainage naturel.

Question n° 50:

La section 10 56 00 montre plusieurs types d'ensembles de stockage et il n'y a aucune indication sur le plan d'indiquer l'emplacement et les quantités, il y a une note sur le plan indiquant le plan d'équipement, mais introuvable.

Réponse n° 50:

Plan d'équipement de référence, A8.1



Question n° 51:

Les métiers du bâtiment pour les stores à enroulement automatique se demandent s'il faut aussi couvrir la partie translucide des fenêtres ou juste la partie en verre transparent située au-dessus des fenêtres?

Réponse n° 51:

Veillez vous reporter à la réponse 2 de la modification 1 de la demande de soumission.

Question n° 52:

Demande de matériau de remplacement pour la porcelaine vitrifiée, les soupapes de chasse, le robinet Trim, Maax, Zurn, Mifab, l'irrigation oculaire, tubulure en laiton, le chauffe-eau à condensation avec Kohler Gerber Sloan, Sloan Delta, Delta Chicago Faucet Symmons, Hytec Mirolin, Watts, Watts, Bradley Haws, Mainline, Bradford White Rheem.

Réponse n° 52:

Les caractéristiques mécaniques sont fondées sur le rendement. Le fabricant doit respecter les exigences relatives au rendement et au système dans les caractéristiques.

Question n° 53:

Demande de matériau de remplacement :

Dans la section 07 92 00 Produits d'étanchéité, Partie 2.2.2 Sonolsastic NP1 de BASF est le produit approuvé pour les joints horizontaux. Peut-on utiliser à la place Masterseal SL1 de BASF ou Sikaflex?

Réponse n° 53:

Cette demande de matériau de remplacement est refusée. Ces produits (MasterSeal 1 de BASF et SikaFlex SL) NE répondent PAS au but de la caractéristique 07 92 00. Le produit approuvé a un indice de transmission acoustique, plus d'options de couleur et convient à plus de substrats.

Question n° 54:

Demande de matériau de remplacement :

06 15 16 appels pour les planches de cèdre. Serions-nous en mesure d'utiliser du bois de sapin de Douglas à la place?

Réponse n° 54:

Cette demande de matériau de remplacement est refusée. Les planches de cèdre doivent être fournies comme indiqué.

Question n° 55:

Veillez fournir plus de détails sur la section 10 14 20 concernant l'affichage intérieur. Il n'y a aucune indication sur les portes qui doivent avoir des signes et aucun graphique ne figure sur les dessins de façade.



Réponse n° 55:

Un addenda sera publié aux fins d'éclaircissements.

Question n° 56:

Veillez confirmer que les fournitures du dessin A8.2 ne sont pas dans le contrat.

Réponse n° 56:

Exact, les fournitures sur le dessin A8.2 ne sont pas comprises dans cette exigence.

Question n° 57:

En ce qui concerne la demande de soumission 201903938 Construction – Détachement et logement à Pelican Narrows, serait-il possible d'obtenir une liste des participants à la visite des lieux?

Réponse n° 57:

Veillez consulter la réponse 46 dans cette modification à la demande de soumission.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES